

Recherche sur l'embryon : 10 raisons de dire non

point presse - mercredi 20 mars 2013

RESUME DES INTERVENTIONS

Philippe Gosselin, député UMP de la Manche.

Pour un vrai débat public. Halte au catimini !

A la fin de l'année 2012, en catimini, en quelques heures, le sénat a donc voté la proposition de loi autorisant la recherche sur l'embryon.

L'encre de la loi de bioéthique du 7 juillet 2011 est à peine sèche que déjà on la modifie en dehors de toutes règles posées. Un vrai débat public est nécessaire ! Le sujet est grave ! On ne peut passer de l'interdit, même avec dérogations, à l'autorisation sans qu'un vrai débat puisse avoir lieu. C'est du reste ce qui a été demandé et voté par la représentation nationale en 2011. Or ici, rien de tout cela ! Pas d'Etats généraux pourtant nécessaires !

Mieux encore : même le débat parlementaire est réduit à sa plus simple expression, une niche mensuelle d'un groupe politique, un jeudi, et pour quelques heures seulement. On voudrait un « silence radio » qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Il y a là un vrai danger. Le Parlement voit s'échapper, en fait, son pouvoir de légiférer sur des sujets graves qui engagent notre conception de la société qui touchent à des valeurs essentielles. Sous couvert d'avancées scientifiques, d'une certaine façon, le Parlement abandonne son pouvoir souverain et le dépose entre les mains d'experts. Il est légitime de s'entourer d'experts pour être éclairé. Mais à condition que le choix final relève de la légitimité de l'élu. Tel n'est pas le cas !

Enfin, si l'on place ce projet dans une perspective plus grande, c'est une vaste offensive, ultra libérale voire libertaire à laquelle nous assistons. Après le mariage gay, le droit de la famille qui va se trouver détricoté, la théorie du genre qui avance de plus en plus dans notre société, la recherche sur l'embryon en est une autre facette.

Ce mouvement n'est pas inéluctable. Il n'est pas le sens de l'histoire ! Disons stop et engageons un vrai débat public !

Bertrand Mathieu, professeur de droit constitutionnel à l'école de droit de la Sorbonne, Université Paris I.

« La recherche sur les embryons humains pose de redoutables questions. Si l'on raisonne d'un point de vue ontologique, et si l'on admet que l'embryon est protégé par le principe de dignité, au nom de la personne en devenir qu'il constitue, il s'agit d'utiliser un être humain comme matériau de laboratoire. Comme le relève Jurgen Habermas, l'autorisation de conduire des recherches sur l'embryon transforme la perception culturelle de la vie humaine (*L'Avenir de la nature humaine, Ed.Gallimard, p.36 et S.*). L'émotion, qui guide aujourd'hui la formation et l'opinion publique, porte à ce que les souffrances d'une souris de laboratoire pèsent de plus de poids que les manipulations sur un ensemble apparemment informe de cellules constituant un embryon humain. Ce constat et la valorisation excessive des bénéfices liés à l'application de telles recherches peuvent conduire le législateur à perdre certains repères essentiels. [...]L'interdiction aujourd'hui proclamée traduit l'exigence de protection de l'embryon. [...]Or la protection de l'embryon résulte d'un certain nombre

d'exigences. En effet, indépendamment de la question de son statut, l'embryon est protégé tant par la Constitution que par les engagements internationaux de la France. [...]L'abandon du principe de l'interdiction des recherches sur l'embryon, et donc la reconnaissance de celui de l'autorisation, même assorti de garanties procédurales, s'inscrit dans une démarche purement idéologique. Il n'offre pas de nouvelles voies à la recherche, remet en cause une exigence liée au principe de dignité humaine. Autoriser la recherche sur des embryons humains par principe entraînerait une rupture avec des principes au fondement de notre ordre juridique, une rupture que le législateur s'est refusé à accomplir à trois reprises et malgré les pressions. ».¹

Alain Privat, professeur en neurobiologie à l'EPHE, ancien directeur de recherche à l'INSERM, et spécialiste des cellules souches.

La nature des recherches sur l'embryon sont de deux ordres. D'une part, les recherches sur le développement de l'embryon, que l'on appelle l'embryologie, sont conduites dans leur énorme majorité sur des modèles animaux (P.Jouannet, Rapport à l'Académie de Médecine, 2005) qui peuvent aller de la mouche au primate, en passant par le poisson, le poulet, le rat ou la souris. D'autre part, les recherches conduites à l'aide de l'embryon, c'est essentiellement ce que l'on appelle la médecine régénérative, qui fait appel à des thérapies cellulaires ou tissulaires (greffes), à base de cellules souches. Ces cellules sont présentes chez l'embryon, mais aussi chez l'adulte dans la plupart des tissus.

En ce qui concerne les recherches sur l'embryon, tous les travaux les plus importants et les découvertes récentes ont été conduits sur des modèles animaux. Je citerai par exemple les travaux sur la caille et le poulet conduits par Mme Le Douarin, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, qui ont conduit à des progrès décisifs concernant le développement embryonnaire du système nerveux. Il n'y a aucune nécessité de faire appel à des embryons humains pour ces recherches.

Pour ce qui concerne la médecine régénérative, l'utilisation de cellules souches fait depuis longtemps appel à des cellules souches humaines adultes, par exemple issues de la moelle osseuse, qui contribuent à des thérapies efficaces dans certaines maladies hématologiques. Par ailleurs, les chercheurs disposent maintenant, depuis cinq ans, après les travaux du Pr Yamanaka, Prix Nobel de Médecine 2012, de cellules souches adultes inductibles (iPS), qui présentent sur les cellules souches embryonnaires l'immense avantage d'ouvrir la porte à la médecine personnalisée. En effet, ces cellules prélevées sur le patient lui-même peuvent être utilisées pour explorer en détail sa maladie et élaborer des thérapies adaptées, ce qui ne peut être fait avec des cellules souches embryonnaires provenant d'un individu différent. Cette dernière approche a débuté avec des travaux très récents sur la maladie d'Alzheimer, conduits aux USA, et un essai clinique qui débute au Japon sur les dégénérescences rétiniennes (DMLA).

Les raisons d'utiliser des embryons humains pour la recherche ne peuvent qu'être économiques, car l'utilisation d'embryons humains en grand nombre permettrait à l'industrie pharmaceutique de tester à grande échelle de futurs médicaments, à un coût moins élevé que sur des modèles animaux, et surtout que sur des cellules iPS. C'est ce qui explique l'intense lobbying auprès des législateurs pour que ceux-ci votent la loi qui permettrait ces expérimentations. L'adoption de cette loi ouvrirait la porte à la marchandisation du corps humain, et à terme à la conception « d'embryons médicaments » qui n'est ni plus ni moins qu'une forme d'eugénisme.....

¹ Extrait de la Tribune mardi 11 décembre 2012 - *La Croix*.